

MSH
**MINISTRE DE L'ADMINISTRATION
DU TERRITOIRE ET DE LA
DECENTRALISATION**

DIRECTION GENERALE DE LA
DECENTRALISATION ET DU
DEVELOPPEMENT LOCAL

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

ARRETE N° 0978/MATED/DGDDL/DPCT
portant mise à disposition des fonctionnaires auprès de dix-sept (17)
Régions.

**LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE
ET DE LA DECENTRALISATION,**

- Vu la loi n° 92-570 du 11 septembre 1992 portant statut général de la Fonction Publique ;
- Vu la loi n° 2002-04 du 03 janvier 2002 portant statut du Personnel des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi n° 2012-1128 du 12 décembre 2012 portant organisation des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi n° 2014-451 du 05 août 2014 portant orientation de l'organisation générale de l'Administration Territoriale ;
- Vu le décret n° 93-607 du 02 juillet 1993 portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique ;
- Vu le décret n° 2011-388 du 16 novembre 2011 portant organisation du Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur ;
- Vu le décret n° 2013-476 du 02 juillet 2013 fixant les modalités d'établissement du cadre organique des emplois des collectivités territoriales ;
- Vu le décret n° 2013-478 du 02 juillet 2013 portant institution d'indemnités et avantages en faveur de certains fonctionnaires et agents exerçant dans les collectivités territoriales ;
- Vu le décret n° 2018-617 du 10 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en qualité de Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2018-648 du 1^{er} août 2018 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2019-726 du 04 septembre 2019 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Poro	Edjah Azoumane Alassane Jean Paul	365.989-F	Attaché Administratif	Sous-Directeur du Domaine, du Patrimoine, et des Equipements
Worodougou	Gohou Brice Dey	234.265-D	Inspecteur d'Education	Directeur du Développement et de la Planification
	Koffi Richmond Kouadio	305.616-D	Assistant Conservateur de Musée	Sous-Directeur de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs
	Tidou Estelle Gisèle	365.539-B	Attaché des Finances	Sous-Directeur des Finances, de la Comptabilité et des Budgets

Article 2 : Les intéressés bénéficieront des indemnités et avantages prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3 : La dépense est imputable aux Budgets desdites Régions.

Article 4 : Toutes les dispositions antérieures contraires au présent arrêté sont abrogées.

Article 5 : Le présent arrêté, qui concerne Monsieur Yo Bouabré Léopold et consorts, prend effet à compter de la date de signature et sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.



Abidjan, le 19 DEC. 2019

Sidiki DIAKITE

Ampliations

- Présidence de la République	01
- Secrétariat Général du Gouvernement	01
- MATED (CAB)	01
- MATED. (DGDDL)	07
- MEF	01
- MFP	01
- Contrôle Financier	01
- Direction Solde	01
- Trésor	01
- Préfets	17
- Pds Conseils Régionaux	17
- Chrono	01
- Dossiers intéressés	29
- Intéressés	29